Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260416-DELIB_2026_26-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 19 |
| Présents | 19 |
| Votants | 19 |
| Pouvoirs | 00 |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yvonnick PERRIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10/04/2026

**Présent.e.s** : PERRIN Yvonnick, ETRILLARD Christophe, ROBERT Stéphanie, MARCHAND Jacques-Yves, BERTY Nathalie, SOREL Jean-François, BLANCHARD Amanda, LORAND Célien
PAVIOT Véronique, RAVACHE Emilien, AMICO Cécile, VIEL Rodolphe, GORTAIS Laura, MAUVOISIN Virginie, RICAUD Sébastien, MARIE Valérie, CASIRAGHI Guillaume, CHESNAIS Sophie, ALAITRU Nicolas.

**Absent.e.s excusé.e.s** : néant

**Secrétaire** : Amanda BLANCHARD

**Délibération 2026-26**

**approuvant l'installation d'une climatisation à la maison de santé**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération du Conseil municipal n° 2026-07 du 12 mars 2026 adoptant le budget principal primitif pour l'année 2026 a ouvert des crédits à hauteur de 35 000 € sur l'opération n° 228 -Maison de Santé.

Vu le devis de l'entreprise Alliance Froid Cuisine n° 9017032 en date du 20 mars 2026 à hauteur de 55 263,66 € HT, soit 66 316,63 € TTC,
Vu le devis de l'entreprise Froid Daniel n° 8693 en date du 24 mars 2026 à hauteur de 45 900 € HT, soit 55 080 € TTC,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager les travaux pour l'installation d'une climatisation à la maison de santé, en autorisant le Maire à signer avec l'entreprise Froid Daniel un devis à hauteur de 32 245 € HT, soit 38 694 € TTC.**

Le Maire
Yvonnick PERRIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.